

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 14 SEPTEMBRE 2015 A 20 H 15

Présents à la séance : 25

L'An Deux Mil Quinze, le **14 SEPTEMBRE A 20 H 15**

Extrait affiché le :
15 septembre 2015

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoit, Maire.

5^{ème} séance 2015

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,
M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER
Annie, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith,
M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRE
Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David,
M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard, M. PIERRAT-LABOLLE Michel,
Mme DEMAIZIERE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier
Conseillers Municipaux.

Absent excusé : M. PIERRON Joël

Objet : Demande d'achat à l'EPFL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme FLICKER Gisèle	à	Mme GÉROME Line
Mme PANO-WENTZEL Marylène	à	Mme DUPONT Virginie
M. BREGEOT Claude	à	M. JACQUEMIN Gérard

N° 85/2015

Secrétaire de séance : M. DEMENGE Abel

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la SCI Le Moulin,
dont le gérant est Monsieur Jean-Claude PARISOT, propriétaire du bâtiment qui abritait la surface
de vente « Magameubles » place de la Libération, est disposée à céder cet immeuble à la
Commune pour 1'€ symbolique.

L'EPFL (Établissement Public Foncier de Lorraine) nous a informés
que, si la Ville était propriétaire, il ne pourrait plus intervenir. Il faut donc que ce soit l'EPFL qui
acquière le bâtiment.

Le Conseil Municipal,
Entendu ces explications,
Et après en avoir délibéré,
Décide unanimement de demander à l'EPFL de procéder à
l'acquisition du bâtiment ex-Magameubles dans les conditions offertes par le propriétaire, et ce
dans les délais les plus rapides possible.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

